



L'École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais (ENSAPM) est un établissement public d'enseignement supérieur, sous tutelle du ministère de la Culture. L'école accueille tous les ans 100 étudiants en première année du cycle licence après avoir reçu environ 2 500 demandes d'admission.

L'ENSAPM est une école où les étudiants sont formés pour devenir des architectes compétents, à l'esprit ouvert, habités par des idées prospectives sur la société qu'ils serviront. Cependant, les métiers de l'architecture sont devenus multiples.

**Journées Portes Ouvertes** : le vendredi 2 février 2018, de 16h à 19h30 et le samedi 3 février 2018, de 10h à 16h30 : présentation de travaux d'étudiants et visite des locaux. Les enseignants, les étudiants, l'ensemble du personnel répondront à vos questions lors de ces journées.

### 1 – Public concerné : tous les candidats peuvent s'inscrire sur PARCOURSUP quelle que soit l'année d'obtention du bac

Sont autorisés à s'inscrire : les candidats titulaires et/ou en préparation du baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles. Les candidats titulaires et/ou en préparation du DAEU. Les candidats titulaires et/ou en préparation d'un brevet de technicien spécialisé « collaborateur d'architecte » ou technicien du bâtiment option B « assistant en architecture ». Les candidats de nationalité européenne (UE), d'un pays de l'Espace économique Européen, de la Confédération helvétique ainsi que ceux de nationalité monégasque et andorrane, s'ils sont titulaires d'un diplôme donnant accès de plein droit à l'enseignement supérieur français et qu'ils peuvent justifier d'un niveau de connaissance du français qui leur permette de suivre des études dans cette langue.

Pour vous inscrire à l'ENSAPM, vous devez OBLIGATOIREMENT vous préinscrire sur l'application internet : [parcoursup.fr](http://parcoursup.fr)

Ne sont pas concernés par cette procédure les étudiants âgés de 26 ans et plus, dès lors qu'ils souhaitent s'inscrire en licence 1. Ils doivent prendre contact directement avec le service de la scolarité de l'ENSAPM (demande d'admission propre à l'école).

### 2 – Préinscription sur [parcoursup.fr](http://parcoursup.fr) : du lundi 22 janvier 2018 au mardi 13 mars 2018 à 18 heures (heure de Paris).

Parcoursup est une application internet qui permet de faire des vœux de formation pour l'accès à la première année du cycle licence dans l'enseignement supérieur en France dans le cadre de la formation initiale, d'obtenir les réponses des formations à ses vœux et de répondre aux propositions qui lui sont transmises par le biais de la plateforme.

Vous pouvez obtenir plus d'informations relatives au fonctionnement de parcoursup sur le lien d'Eduscol : <http://eduscol.education.fr/cid73382/l-orientation-du-lycee-a-l-enseignement-superieur.html>

### Les attendus pour réussir dans la formation d'architecte :

La formation d'architecte repose sur des enseignements scientifiques, techniques, artistiques et littéraires, qui nécessitent :

- la capacité à appréhender la spatialité,
- le goût pour la création, l'invention, la fabrication,
- le goût pour les questions sociales, environnementales et culturelles,
- l'envie de rendre opérationnels les savoirs scientifiques,
- l'ouverture d'esprit et la capacité du travail en équipe,
- l'expression orale et écrite,
- l'intérêt pour l'expression graphique,
- une forte capacité de travail.

### 3 – Envoi du dossier de candidature par voie postale (la lettre suivie est conseillée)

Seuls les vœux confirmés seront étudiés et pourront donner lieu à une proposition d'admission. Après le 31 mars, vous ne pourrez plus confirmer vos vœux.

Les candidats devront envoyer par voie postale leur dossier de candidature, comportant toutes les pièces administratives, **au plus tard le samedi 31 mars 2018 (cachet de la poste faisant foi)**. Toutefois, vous avez la possibilité de poster votre dossier complet avant cette date, si vous le souhaitez.

Pour les envois à partir de l'étranger, il est vivement conseillé d'utiliser les formules express (DHL, Chronopost, FEDEX, UPS ...)

#### 4 – Pièces à joindre à la demande d'admission

2 modes de paiement vont être proposés pour le paiement des 37 € correspondant aux frais de dossier :

- Virement bancaire (VB) sur le compte de l'ENSAPM. Vous trouverez le RIB sur parcoursup. Dans ce cas, vous devez joindre une preuve que ce paiement a été bien effectué.
- Chèque à l'ordre de l'AGENT COMPTABLE DE L'ENSAPM.

Vous devez inscrire au dos du chèque dûment complété avec signature, les éléments concernant le candidat : nom et prénom + N° de dossier délivré par parcoursup + N° de téléphone. Le paiement électronique n'est pas accepté.

Ces 37 € de frais de dossier ne sont pas remboursables (les boursiers sont exonérés de ces frais).

Si vous avez déclaré bénéficier d'une bourse de l'enseignement secondaire ou d'une bourse sur critères sociaux (BCS) de l'enseignement supérieur afin d'être exonéré(e) de ces frais, vous devez fournir un justificatif recto-verso pour l'année scolaire en cours, 2017/2018, l'année 2018/2019 n'est pas prise en compte. Pour les boursiers certifiés par le CROUS/CNOUS, votre candidature est automatiquement validée, il n'est donc pas nécessaire d'envoyer de dossier par voie postale.

- pour les autres candidats, envoyer la fiche de candidature session 2018 concernant l'ENSAPM, datée et signée, à imprimer à partir de parcoursup.

Le livret scolaire étant dématérialisé il n'est pas nécessaire de l'envoyer par voie postale. La commission d'admission de l'ENSAPM les récupérera directement sur parcoursup.

Le service de la scolarité de l'ENSAPM après vérification de votre dossier vous fera un accusé de réception sur parcoursup. Les demandes d'admission complètes sont examinées par un jury composé d'enseignants de l'école, qui retiendra les candidats admissibles.

#### 5 – Admission

Le nombre de candidats excédant la capacité d'accueil de l'école, l'admission à l'ENSAPM s'effectue sur le principe d'une double modalité : examen du livret scolaire et entretien de 15 mn devant un jury de 2 enseignants.

Pour les lycéens, l'examen des livrets scolaires reposera sur les notes aux épreuves anticipées du Baccalauréat et les notes des trois trimestres de classe de Première et les deux trimestres de classe de Terminale. Pour les candidats engagés dans des études supérieures (*bac obtenu avant 2018*), l'examen reposera sur les notes obtenues aux épreuves du Baccalauréat.

Un classement sera fait à l'issue de cet examen pour définir la liste des candidats admissibles.

Les étudiants admissibles recevront une convocation par parcoursup pour un entretien organisé le **samedi 5 mai 2018** (*prise de rendez-vous à partir de parcoursup*) à l'École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais 14, rue Bonaparte 75006 – Paris. Métro Saint-Germain-des-Prés (ligne 4) ou Odéon (ligne 10) - Bus **95** Direction Pte de Montmartre et **39** Direction Gare du Nord, arrêt Jacob.

Le classement des candidatures retenues sera transmis à parcoursup le vendredi 18 mai 2018.

#### 6 – Modalités particulières pour les candidats admissibles et domiciliés hors de France métropolitaine

Les candidats convoqués à l'entretien du samedi 5 mai 2018 peuvent se déplacer à Paris s'ils le souhaitent. Dans ce cas, il faudra prendre rendez-vous pour cet entretien parmi les créneaux disponibles sur parcoursup. Cependant, si vous ne souhaitez pas vous déplacer compte tenu de votre éloignement, l'entretien peut, sur demande, être remplacé par un SKYPE. Des modalités plus détaillées seront précisées en temps utile aux candidats concernés, par courrier électronique.

#### Calendrier récapitulatif des grandes étapes de l'admission

Du lundi 22 janvier 2018 au mardi 13 mars 2018 à 18 heures	Saisie en ligne de vos vœux sur parcoursup + simulation de votre DSE Dossier Social Étudiant (logements et bourses sur critères sociaux)
Vendredi 2 février ( <i>à partir de 16:00</i> ) et samedi 3 février ( <i>en journée</i> )	Journées Portes Ouvertes à l'ENSAPM
Samedi 31 mars	Date limite pour valider et poster votre dossier complet ( <i>cachet de la poste faisant foi – la lettre suivie est conseillée</i> ), mais il est permis d'envoyer votre dossier complet avant cette date si vous le souhaitez
A partir du mercredi 18 avril	Les candidats retenus pour l'entretien du samedi 5 mai à l'école recevront un courriel et pourront prendre RDV sur parcoursup
Samedi 5 mai	Entretien avec les enseignants de l'école (durée 15 mn). Les modalités de cet entretien vous seront communiquées par courriel
Vendredi 18 mai	Date limite de retour des classements par la commission d'admission de l'ENSAPM vers le site parcoursup (aucune réponse directe ne sera communiquée aux candidats)
Du mardi 22 mai au vendredi 21 septembre	Réception et acceptation des propositions d'admission des candidats sur parcoursup
<b>Inscription administrative sur rendez-vous et sous réserve de produire toutes les pièces requises</b>	
Lundi 16 et mardi 17 juillet	Inscription administrative pour les candidats domiciliés en France métropolitaine ( <i>prise de rendez-vous sur parcoursup courant 06 2018</i> )
Mardi 4 septembre (matin)	Inscription administrative pour les candidats domiciliés hors de France métropolitaine ( <i>prise de rendez-vous directement avec notre scolarité</i> )
<b>La présence de l'étudiant(e) est OBLIGATOIRE lors de son inscription administrative</b>	

La date de la rentrée 2018/2019 sera affichée sur le site web de l'ENSAPM à la mi-juillet